

## **TICIF 5 COMMUNION EN LIGNE**

**Provenance : Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses**

**Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses propose que l'exécutif du Conseil général :**

**reçoive le rapport du Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses sur la communion en ligne et le recommande à l'Église.**

### **Rapport – Communion en ligne**

La secrétaire générale et l'exécutif du Conseil général ont demandé au Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses de leur donner un avis sur les questions suivantes :

**Est-ce que la célébration de la communion en ligne dans une communauté au sens large est appropriée sur le plan théologique? Quelles circonstances permettraient que la communion soit célébrée comme il se doit par des liens virtuels ou dans une communauté virtuelle?**

Cette question a été soulevée à la suite de la décision de convoquer le 41<sup>e</sup> Conseil général en ligne et d'ouvrir cette réunion comme le prescrit le *Manuel* par la célébration de la communion. Était-ce approprié? Faudrait-il refaire la même chose lors du 42<sup>e</sup> Conseil général?

Toutefois, il s'agit là d'une question connexe sur les nouvelles formes de vie paroissiale : Quelles formes et expressions de communauté en ligne sont acceptables selon la constitution de l'Église Unie? Quelles manières de bénir et de consacrer les éléments sont appropriées pour accueillir la participation des personnes dans les nouvelles expressions virtuelles de la vie paroissiale?

**En résumé, le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses a donné la réponse suivante :**

*Dans la constitution de l'Église Unie, le conseil des anciens et des anciennes (ou son équivalent) a une autorité de dernière instance pour la vie liturgique de la paroisse. Il existe toutefois des limites. Par exemple, le conseil des anciens et des anciennes ne peut pas changer la formule du baptême. Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses est d'avis que l'autorisation de donner la communion en ligne relève des pouvoirs du conseil des anciens et des anciennes d'une paroisse ou de son équivalent. Les implications de la communion en ligne, par exemple, ne revêtent pas une importance si capitale pour les relations œcuméniques ni pour l'intégrité du culte au sein de l'Église Unie qu'elles pourraient limiter l'autorité du conseil des anciens et des anciennes en la matière.*

*Par conséquent, le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses est d'avis qu'il appartient au comité des anciens et des anciennes ou son équivalent de trancher la question de la pratique de la communion en ligne.*

Toutefois, le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses estime qu'il serait approprié d'offrir des conseils à la paroisse en ce qui a trait à la pratique de la communion en ligne et par le fait même, à la pratique de la communion durant les séances du Conseil général.

L'Église Méthodiste Unie (aux États-Unis) s'est beaucoup intéressée à la question de la communion en ligne et a publié plusieurs documents à la suite d'une vaste consultation<sup>1</sup>. Ces textes et ces résumés peuvent aider les paroisses à comprendre les enjeux concernant la décision d'approuver ou non la communion en ligne. À l'heure actuelle, la politique de l'Église Méthodiste Unie demande un moratoire sur la pratique de la communion en ligne et repose sur les principaux points suivants :

- historiquement, l'Église a toujours considéré qu'une célébration de la sainte-cène devait se dérouler au sein d'une communauté rassemblée physiquement. L'apparition des médias numériques interactifs soulève de nouvelles questions sur le sens d'une communauté rassemblée et nécessite que nous réfléchissions davantage à nos croyances et à nos pratiques;
- nous affirmons que l'exploration de l'Église et son utilisation des médias numériques interactifs respectent sa mission;
- la participation au Repas du Seigneur implique le partage réel et tactile du pain et du vin dans une célébration où les personnes se retrouvent physiquement dans le même lieu;
- au nom de l'unité dans le Corps du Christ, l'instauration de pratiques inédites et analogues aux sacrements (comme la communion en ligne) devrait faire l'objet d'une discussion avec les partenaires œcuméniques, et surtout avec les partenaires avec qui nous avons déjà conclu des alliances, pour être menées à bien.

Les actes de la consultation présentent quelques arguments convaincants contre les pratiques de communion en ligne. Par exemple :

- la communion en tant que *commémoration* du don de soi de Jésus représente l'action d'incarnation de Dieu. Le pain et le vin, les mots (« ceci est mon corps ») et la communauté rassemblée symbolisent cette incarnation;
- la communion ne vise pas essentiellement à *consommer*, mais plutôt à *partager*. La communion en ligne accorde trop d'importance à la consommation des éléments et omet, surtout lors de la communion en solitaire, de souligner l'aspect du partage de la célébration;
- la communion est le cadeau de Dieu à la communauté rassemblée. Elle repose sur une éthique communautaire plutôt que sur une éthique individualiste. Son objectif consiste à

<sup>1</sup> Ces documents peuvent être consultés à : <http://www.umc.org/what-we-believe/the-united-methodist-view-of-communion> (en anglais)

*bâtir une Église dans l'amour* de sorte qu'elle peut être un témoignage de vraie communauté pour le monde. La sainte-cène a comme caractéristique fondamentale que les éléments sont reçus, c'est-à-dire qu'on ne les prend pas. La communion consiste avant tout à partager un repas. L'aspect communautaire n'est pas un élément négligeable;

- le recours à des *célébrants et célébrantes des sacrements* et la pratique méthodiste des pasteurs et pasteurs itinérants offrent une autre option (c'est également l'occasion de proposer une option protestante à la tradition catholique romaine d'un *sacrement réservé*). Les débuts de la communion mensuelle (ou trimestrielle) prennent naissance en partie de la tradition des pasteurs et pasteurs itinérants qui visitaient les communautés périodiquement afin d'administrer les sacrements. Ne vaudrait-il pas mieux opter pour une voie qui met l'accent sur le contact personnel et le partage?
- le consensus mondial sur les baptêmes, l'eucharistie et le ministère (BEM 1982) est important. Il est crucial de respecter les principes de responsabilité œcuménique dans ces caractéristiques fondamentales de l'Église universelle. Les formes de célébration du Repas du Seigneur doivent tenir compte du plus vaste consensus œcuménique.

Le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses a étudié soigneusement ces arguments. Il a aussi pris note d'autres arguments en faveur de la communion en ligne<sup>2</sup>.

L'Église presbytérienne au Canada, par exemple, a étudié la question de la communion en ligne et, par l'entremise de son Comité sur la doctrine de l'Église, a proposé des lignes directrices pour son déroulement. Le rapport formule notamment les suggestions suivantes :

- la communion virtuelle repose toujours sur le principe des relations en personne déjà établies;
- au moins une ancienne ou un ancien ordonné (membre du conseil des anciens et des anciennes ou du conseil des aînés et des aînées) doit normalement être présent tout en reconnaissant que certaines exceptions peuvent s'appliquer;
- la communion doit faire partie d'une célébration de la parole et d'un culte public;
- l'utilisation des médias doit être étudiée avec attention (p. ex., est-ce que les éléments sont clairement visibles?).

En conclusion, « le Comité sur la doctrine de l'Église est d'avis qu'une telle célébration de la communion au moyen de différents médias de communication est acceptable au sein de l'Église presbytérienne au Canada ».

Lors de l'étude des arguments en faveur de la communion en ligne, le Comité théologie et relations interconfessionnelles et interreligieuses a validé les points suivants :

- les expérimentations en matière de communion en ligne doivent accorder la priorité à la mission de l'Église au-delà de la pratique établie. Cette option pour la mission repose sur

<sup>2</sup> <http://www.umcmedia.org/umcorg/2013/communion/offer-them-christ-celebrating-the-eucharist-online-langford.pdf> (en anglais)

l'expérience méthodiste, mais est également ancrée dans nos autres instances précédentes.

- la culture et le fonctionnement de l'Église Unie donnent une latitude pour le culte et encouragent l'innovation liturgique.
- la paroisse doit offrir des occasions de nourrir la foi par de nouveaux moyens pour les personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas entrer dans une église ou faire partie d'une communauté de fidèles traditionnelle. Avec soin et prudence, comme mentionnés ci-dessous, le Comité estime que les expérimentations en matière de ministère et de mission à l'aide du culte et de la communion en ligne sont appropriées, à notre époque et dans notre contexte.

Le Comité croit que la communion constitue essentiellement une commémoration de l'action d'incarnation de Dieu dans la vie de Jésus et est censée être célébrée dans une communauté rassemblée. Par conséquent, sa pratique doit être dirigée vers le resserrement des liens et le rassemblement de la communauté de foi. Autrement dit, la communion en ligne ne devrait pas être considérée uniquement comme une expérience spirituelle personnelle. Bien que la communion en ligne peut inciter les personnes à vivre des expériences du divin plus profondes, cette expérience devrait être dirigée vers une participation plus entière à la vie de la communauté de foi. Le Comité croit, en accord avec la consultation méthodiste, que la sainte-cène a comme caractéristique fondamentale que les éléments sont reçus, et qu'on ne les prend pas. Ce qui signifie que dans la mesure du possible, les expériences en matière de communion en ligne doivent se vivre en présence physique avec d'autres personnes. L'objectif consiste à ce que les éléments ne soient pas *pris*, mais qu'ils soient offerts. Le Comité reconnaît qu'il doit y avoir des exceptions à ce principe, dans le cas de personnes isolées ou vivant dans des régions éloignées ou lors d'expérimentations dans le ministère de présence.

Pensons aux personnes âgées qui sont confinées à maison. Il serait préférable que celles qui souhaitent regarder en ligne la célébration de la communion de leur paroisse et y participer soient accompagnées par un membre de la paroisse. Ce membre y assisterait avec elles et pourrait servir (et recevoir, le cas échéant) les éléments. Toutefois, si c'est impossible, la priorité devrait être accordée au désir de participer à la communion.

La communion pour les membres de la communauté qui ne sont pas en mesure d'être présents à la sainte-cène (en raison peut-être d'une maladie ou d'un déplacement) peut également procurer un profond sentiment d'appartenance à la communauté. Encore une fois, dans cette situation, le Comité croit qu'il est toujours préférable d'y participer avec un autre chrétien ou une autre chrétienne. Cependant, la priorité devrait être donnée au désir de vivre et de perpétuer la communion avec la communauté de foi.

En ce qui concerne les actions du Conseil général, en réunissant le Conseil avec la célébration de la communion, le Comité croit que le même principe s'applique. Il fait remarquer que le *Manuel* indique clairement que le Conseil général est convoqué lors d'une célébration liturgique et d'une célébration de la sainte-cène qui est publique et ouverte à tous et toutes. Par conséquent, si le

Conseil général se réunit en ligne entre les assemblées plénières, il faut faire attention, dans la mesure du possible, à ce que le culte d'ouverture soit largement accessible au sein de l'Église. L'une des solutions consisterait à inviter toutes les paroisses à se rassembler et à participer en ligne avec les membres du Conseil à la célébration liturgique et à la sainte-cène.

Dans la mesure du possible, les membres du Conseil devraient se réunir en petits groupes pour la célébration de la sainte-cène, plutôt que d'y participer de façon isolée. Une fois encore, les exceptions liées à la distance ou aux difficultés à prendre part à un rassemblement ne devraient pas empêcher une personne de participer.

Le Comité voit d'un bon œil l'exploration de nouvelles formes de partage en ligne de célébrations liturgiques entre les paroisses. Il s'agit là d'une occasion de partager les dons du leadership entre les paroisses qui disposent de ressources ministérielles différentes. Lorsque c'est possible, le Comité croit que le partage de la communion en ligne entre communautés rassemblées devrait se faire avec l'accompagnement, dans une paroisse en région éloignée, d'une célébrante ou d'un célébrant laïque des sacrements. Par exemple, la division et la distribution des éléments sur le site principal du culte devraient être accompagnées par une action similaire d'une célébrante ou d'un célébrant laïque dans le site à distance. Si aucune célébrante ou aucun célébrant laïque des sacrements a été nommé ou est présent, cette action devrait être posée par un membre du conseil des anciens et des anciennes ou, à défaut, par une personne agissant au nom du groupe rassemblé. Il faut faire attention à placer les caméras de façon à ce que les éléments de communion demeurent clairement visibles.

Enfin, le Comité prend en considération la longue pratique des racines méthodistes de l'Église qu'on appelait autrefois les pasteurs et pasteurs itinérants. Leur but consistait à s'assurer que les petites communautés en région éloignée aient accès périodiquement aux célébrations et aux sacrements. Le Comité croit que les formes de ministère en ligne constituent de nouvelles expressions de cette ancienne formule. Toutefois, il importe de préserver certaines expressions de ces anciennes formules, notamment celles qui insistent sur le contact personnel et le partage. Autrement dit, les initiatives en ligne devraient être assorties d'efforts renouvelés visant à explorer la façon dont la présence personnelle et le partage peuvent accompagner et soutenir toutes les expériences de communion en ligne.